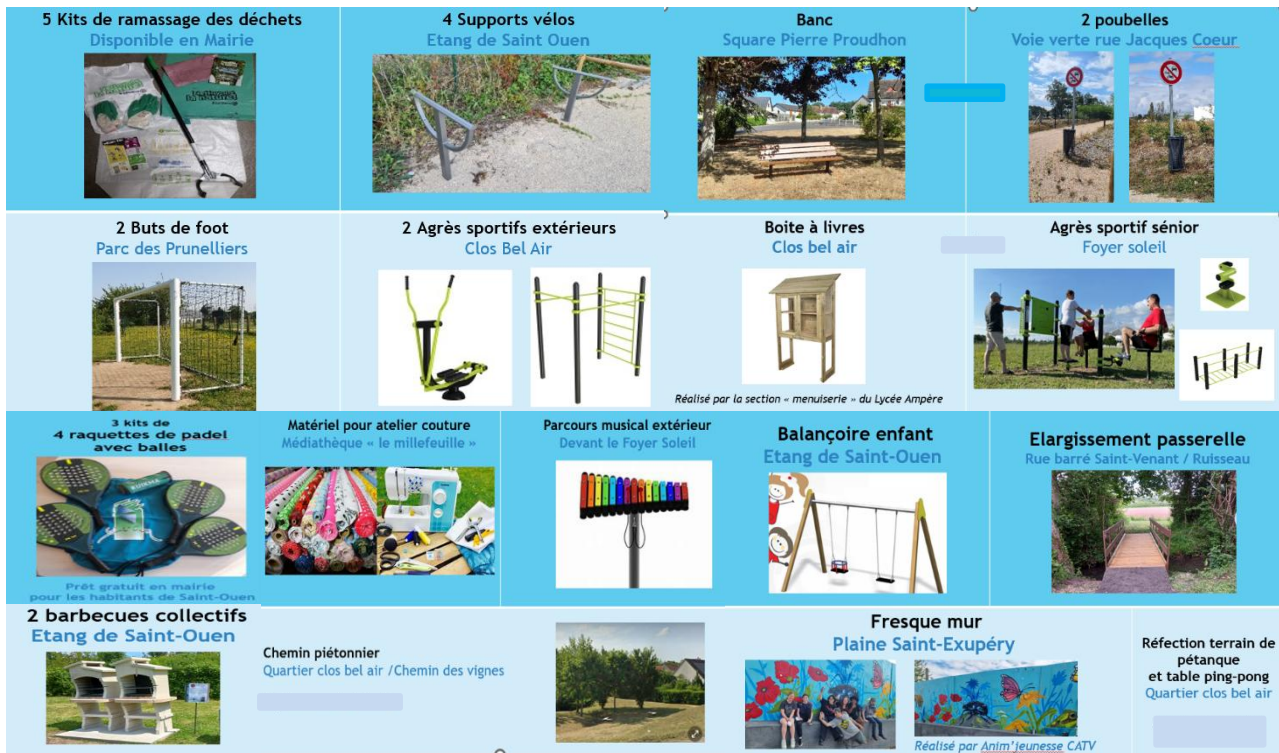


## Introduction

Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative destiné à permettre une **implication concrète des citoyens dans la vie de la commune**. Les habitants de la ville sont invités à proposer des idées d'investissement pour améliorer leur cadre de vie.

Entre 2021 et 2025, 16 projets ont été réalisés pour un montant total dépassant 40 000 €.



Pour la 6<sup>ème</sup> édition, en 2026, le **budget global alloué par la commune est de 8 000 €** à répartir entre tous les projets retenus.

## Comment ça marche ?





## NOTE D'INFORMATION – BUDGET PARTICIPATIF 2026

1

J'ai une idée ou un projet. Je dépose un dossier.

Porteurs des projets : Habitants de Saint-Ouen – de tous âges

Dépôt des dossiers : jusqu'au 30 juin 2026.

Pour candidater, le projet doit s'inscrire dans au moins une des 3 thématiques :

- ▶ Agir pour l'écologie dans une démarche de développement durable
- ▶ Améliorer le cadre de vie
- ▶ Développer des liens sociaux et intergénérationnels dans les quartiers

*La municipalité reste néanmoins ouverte à toute autre proposition.*

2

Les projets sont étudiés par la commission citoyenneté, les services et en municipalité.

Ils sont alors classés en 4 catégories :

▶ **Réalisable**

Cette idée est jugée réalisable et son coût a été estimé. Si besoin, elle va être affinée lors des rencontres entre les porteurs du projet et les élus.

▶ **Non réalisable**

Cette idée est jugée non réalisable pour des raisons techniques ou financières.

▶ **Déjà prévu**

Cette idée correspond à une action déjà programmée par la commune. Elle sera prochainement financée et réalisée.

▶ **Hors du cadre**

Cette idée ne peut être prise en compte par le budget participatif car elle ne relève pas des critères suivants : intérêt général, compétences municipales, dépense d'investissement. Cependant, elle peut donner lieu à un autre projet réalisable.

3

La ville me répond, on en discute : Juillet et Août 2026

4

Les citoyens ne votent que si le montant cumulé des projets déposés, dépasse le budget total alloué : en septembre 2026

vote nominatif par papier en mairie et en ligne par internet

5

Les projets se réalisent : à partir de l'automne 2026 et jusqu'en 2027.

Un état d'avancement des projets pourra être fournis sur demande.